AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C1913
FR0011800218-FS0788

7 décembre 2015

Déclaration de franchissement de seuils (articles L. 233-7 du code de commerce)

EMME

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 4 décembre 2015, complété par un courrier reçu le 7 décembre, la société Naxicap Partners[1] (5-7 rue Monttessuy, 75007 Paris), agissant pour le de fonds d'investissement alternatifs, a déclaré avoir franchi en hausse, le 3 décembre 2015, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société EMME et détenir pour le compte desdits fonds, 8 030 453 actions EMME représentant autant de droits de vote, soit 8,93% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte de la fusion-absorption par la société EMME de la société SFPI[3].

[1] Contrôlée par le groupe BPCE.
[2] Sur la base d'un capital composé de 89 969 862 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. notamment document enregistré par l'AMF le 24 septembre 2015 sous le n° E.15-071 et communiqué de la société en date du 3 décembre 2015.